

Vers un Procès de l'Élection Présidentielle

Collectif
Dénonciation
Élection



contact@denonciation-election.com



<https://denonciation-election.com/>

Le 6 avril 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° : CP-204001.docx

Vers un Procès de l'élection Présidentielle

Qui	Le collectif "Dénonciation Élection" représenté par Christian Laurut, Richard Vacquer, Grégoire Lecocq et Luc Laforets.
Quoi	Dénoncer l'illégalité des procédures de l'élection présidentielle par un procès auprès des juridictions compétentes.
Quand	Dans les semaines à venir.
Où	Auprès des juridictions compétentes et des acteurs la vie politique française.
Pourquoi	Pour dénoncer le caractère illégal des procédures de l'élection présidentielle eu égard à la Constitution, et en particulier la procédure de parrainage, et ainsi délégitimer le Président élu.

Nous, **Collectif Dénonciation Élection**, lançons un appel à tous ceux qui souhaitent dénoncer les procédures de l'élection présidentielle en se fondant sur des motivations éthiques et juridiques.

Pour cela, nous sommes résolus à engager une action judiciaire publique.

Il s'agit en particulier de mettre en évidence le caractère illégal des lois organiques organisant l'élection du Président de la République spécifiant une procédure de "parrainage" entravant le "droit de se présenter". Et cela tant vis-à-vis du texte de la Constitution de la V^{ème} République, que de son Préambule qui fait référence à la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Nous nous réclamons notamment du droit d'égalité de l'article 6 : "*Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.*"

C'est pourquoi, le **Collectif Dénonciation Élection** travaille à l'élaboration d'un mémoire en requête qui sera déposé auprès des juridictions compétentes dans les semaines à venir.

Cette procédure judiciaire mettra en évidence le caractère illégitime du Président de la République élu.